



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT

L'Organisme intercantonal de certification - OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans



le cahier des charges du pain de seigle valaisan, enregistré comme appellation d'origine protégée (AOP), selon la décision du 30 septembre 2002 de l'Office fédéral de l'agriculture,

sont respectées par:

Albert Michellod - Boulangerie-pâtisserie le Délice
Route de Saillon 6
1912 Leytron

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Pain de seigle valaisan AOP

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2028

No enregistrement OIC-SEI-UTI-0626-20127

Lausanne, le 19 juin 2026

Organisme Intercantonal de Certification OIC

Patrick Vaudroz
Président

Robin Zambaz
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.

e-certificat

